

Racket en prison : le détenu relaxé - Rennes

mercredi 20 juin 2012

Début 2010, deux détenus incarcérés à la maison d'arrêt de Vezin-le-Coquet se plaignent au procureur. Ils se disent victimes de racket. Un autre détenu les harcèlerait pour obtenir des cigarettes et de l'argent, en paiement d'une dette de stupéfiants.

Le 13 janvier 2010, lassés, les deux victimes agressent le racketteur dans une salle de classe de la prison. Elles lui assènent plusieurs coups de poing. Aucune mesure disciplinaire n'est prise à leur encontre. Mais le détenu soupçonné de racket est placé en garde à vue, à la gendarmerie de Betton.

Hier après-midi, cette affaire d'extorsion a été jugée devant le tribunal correctionnel de Rennes. Le prévenu, âgé de 23 ans, est absent, ainsi que les deux victimes. Dans leurs déclarations, elles disent « **avoir payé leurs dettes** ». Le procureur, Jean-Marie Besse, déplore l'absence du prévenu et requiert six mois de prison ferme.

L'avocate de la défense, M^e Anaïg Le Noan, plaide la relaxe. « **C'est un dossier ahurissant ! On ne peut pas fonder une condamnation sur des déclarations aussi peu crédibles. Il n'y a aucun témoin du racket et aucun rapport pénitentiaire. Le dossier est vide, la relaxe s'impose.** »

Le tribunal a entendu la défense. Le prévenu est relaxé.

http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Racket-en-prison-le-detenu-relaxe-35238-avd-20120620-63083975_actuLocale.Htm